pire des choses qui soient au monde ? Toutes les fois que la spéculation ne tourne pas au jeu, rien de meilleur, elle donne un coup de fouet aux affaires ; mais toutes les fois qu'elle repose ou s'appuie sur le jeu seul, rien de plus mauvais.

Un propriétaire qui fait des calculs, des projets, pour vendre sa récolte avantageusement ne spécule pas.

Un commerçant qui cherche à acheter bon marché et à vendre à un prix rémunérateur ne spécule pas.

Mais un homme qui, au moyen de combinaisons financières, accapare un produit pour jouer sur sa valeur et surtout sans prendre livraison effective de la marchandise et sans en avoir même l'intention, celui là est un spéculateur et c'est à celui-là seul que nous jetons le blâme, car son jeu est un véritable jeu de bourse, qui met, comme cette année, le producteur dans l'embarras, qui place le commerce dans une fausse situation et qui prépare de mauvais jours à la consommation.

Or, nous soutenons que depuis deux ans, le commerce des vins a été l'objet des visées de la spéculation dans le sens que nous venons d'indiquer. L'an dernier, on niait généralement le fait, l'empressement aux achats n'était que le résultat des besoins du commerce ; cette année, la spéculation se montre au grand jour. Soutenir que spéculer de n'importe quelle manière, c'est faire du commerce vrai, c'est prouver que l'on ne connait pas la valeur du mot. L'Académie à ce dernier point de vue ne laisse pas d'équivoque, car elle donne des exemples : "Spéculer, faire des opérations de finances : Spéculer sur les fonds publics, sur les vins, sur les blés."

Recherche de la houille.

La France possède dans plusieurs départements de nombreux et importants établissements houillers.

Il appartient aux autorités locales de provoquer et de favoriser ces recherches ; c'est pourquoi nous ne saurions donner trop de publicité à la décision prise par le conseil général de la Seine-Inférieure, dans sa dernière session, persuadé que nous trouverons de l'écho dans nos départements houilliers.

PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE.

Dans le cours de la dernière session, le conseil général de la Seine-Inférieure a décidé qu'une somme de 500,000 fr. sera consacrée à favoriser la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure.

Cette somme de 500,000 fr. sera inscrite au budget départemental en cinq annuités de 100,000 fr. chacune.

Cette somme de 500,000 fr. sera attribuée à titre de subvention à une Compagnie ou Société légalement constituée, ayant pour but de poursuivre la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure, présentant des garanties que le conseil général se réserve d'apprécier, de concert avec M. le préfet, et pouvant justifier d'un capital de 1 million de francs réalisable dans le délai de cinq années, et constitué soit par souscription d'actions, soit par subventions des chambres de commerce ou autres.

Il est d'ailleurs bien entendu :

1o Que la Société de recherches devra être constituée dans un délai de deux années ;

2o Que la Société n'aura droit à la subvention départementale qu'à la condition de s'engager à entreprendre dans le département trois sondages simultanés et à les poursuivre jusqu'à la profondeur où peut exister le terrain houiller, ou tout au moins jusqu'à la profondeur de 1,000 mètres pour chacun des trois forages ;

3o Que le département, qui ne veut se faire ni entrepreneur, ni spéculateur, abandonne comme subvention à l'entreprise les 500,000 fr. votés, sans pouvoir jamais être engagée au delà, soit par suite d'une augmentation de dépenses, soit par suite de toute autre circonstance imprévue sans excepter même les cas de force majeure.

Les personnes qui désireraient connaitre les délibérations prises par le conseil général pourront en avoir connaissance à la préfecture.

MM. P. JOLY & Cie.

Remplissent toujours avec soin, tous ordres venant de la campagne soit de leurs amis, ou autres, qui aiment à être servis à bas prix, et avec ponctualité, nous invitons les personnes qui n'ont pas encore fait d'affaires dans cette maison, de leur faire une visite.

Vu l'augmentation récente des vins et autres liqueurs vous ferez bien de leur faire une visite avant d'acheter.

MARCHE MONETAIRE.

28 octobre 1873.
4 heures P. M.

Les parts de banque se sont vendues aux prix suivants :

Banque de Montréal : 67 à 187.
Banque des Marchands : 10 à 112.
Banque C. de Commerce : 43 à 120½ ; 50 à 121.
Cie Télégraphe de Montréal : 160 à 215 ; 115 à 218½.

STOCKS.	Acheteurs.	Vendeurs.
Banque de Montréal	186½	187½
Banque Ontario	106	108
Banque de P.A.B. du N.	....	....
Banque de la Cité	95	96½
Banque du Peuple	104	105
Banque Molson	106	109
Banque de Toronto	185	187
Banque Jacques-Cartier	102½	107
Banque des Marchands	111½	112½
Banque des Towns, Est	108	109½
Banque de Québec	104½	112
Banque Nationale	95	111
Banque Union	100	102
Banque des Artisans	84	87½
Banque Royale Canad.	98½	98½
Banque C. de Commerce	120½	121½
Banque Métropolitaine	100	100½
Banque de la Puissance	99	101
Banque de Hamilton	90	98
Banque Maritime	....	....
Banque d'Echange	10½	102
Cie Charbon Intercol.	80	93
Huron Copper Bay Co.	25	40
Cie Télégraph Montréal	2.71	21½
Cie Télégrap. du Peuple	....	100
Cie. Canad. Richelieu	....	....
Cie. de Nav. Canadienne	....	88
Cie de Chars Urbains	....	....
Cie. du Gaz de la Cité	132	134
Merchant's Exchange	....	109
Montl. Inv'mt Ass. Stock	....	....
Soc. de Const. P. du D.M.	....	....
Canad. Rolling Stock Co	91½	94½
Compag. d'Equipement	99	100
Cie. d'Engin du Canada	50	80
Manufacture de Coton	....	99
Compagnie d'Entrepôt	80	90
Graphic Print Co	30	50
Cie. de Chars de P.A. N.	....	....
Stock de la Puissance	102	105
Bons de la Puissance	....	....
Déb. du Gouv't 5 p. c. stg	....	....
Déb. du Gouv't 6 p. c. cy	....	....
Bons du Havre de Montréal, 6½ p. c. cy	....	....
Bons du Ch. de G. T. 7 p c	....	100
Bons du Chemin de Fer Champlain et St. Laurent	....	....
Do 8 p. c. sterling	98	99½
Bons Havre de Montréal	95	98
Bons Corp. de Montréal	97	97
Bons Aqueduc, Montréal	5	17
Stock de Montréal 7 p. c.	108½	111
Stock de Montréal 6 p. c.	96	99

Change.

Banque de Londres, 60 jours	106¾ à 106¾
Traites sur Or do	¼ à ½ prim
Or de New-York, à 12.00 A M	108¾ à 0 —

Par L. J. FORGET,
Courtier,
63, Rue St. François-Xavier.

AVIS

Le soussigné a reçu les nouveaux étalons de farines d'après le dernier acte concernant l'inspection.

M. HUTCHISON,
Inspecteur de Farines.

29 octobre 1873.

1873

NOUVEAUX POELES DE PASSAGE
A CHARBON

Poèles à L'Huile de Charbon

CHEVRES, pour voitures brevetées.
RADIATEURS COMSTOCK, économie de 50 par cent sur le combustible.
CORNICHES et Ornements de Rideaux.
VASES et TAMIS pour Charbon chez

L. J. A. SURVEYER,
524, Rue Craig, Montreal.

15 sept. 1873. cm

CHEMIN de FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la construction d'un terminus à eau profonde à la Pointe-au-Père.

Les plans et devis peuvent être vus aux bureaux des ingénieurs à Ottawa et à Rimouski, depuis et après le 20 Novembre prochain.

Des soumissions endossées "Soumission pour havre et embranchement" seront reçues au bureau des Commissaires, à Ottawa, jusqu'à SIX heures du soir, le 20 Novembre prochain.

A. WALSH,
ED. H. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELLEN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 17 octobre 1873. 6

LIBRAIRIE
J. B. ROLLAND & FILS
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

Spécialités d'articles de
Librairie et Papeterie
pour le commerce

TAPISSERIES
Anglaises et Canadiennes
CARTES A JOUER
Great Mogul, Highlander, Jacques-Cartier et Confédération

Almanach agricole, commercial et historique
DE
J. B. ROLLAND & FILS
POUR 1874

Brochure in 12 de 61 pages. Prix de détail **cinq cents.**

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

16 oct. 13

AVIS

Demande sera faite au Parlement fédéral à sa prochaine session, pour une charte incorporant une compagnie à fonds social limité sous le nom de la "*Compagnie de Protection Commerciale*," pour le règlement économique des créances douteuses et autres fins. Le siège principal des affaires de la Compagnie sera en la Cité de Montréal.

Montréal, 2 octobre 1873.

P. A. MERCIER,
Gérant.